



www.mondialulm.fr

CONSIGNES DE VOL

MONDIAL DE L'ULM 2024

PILOTES VISITEURS

**ULM TOUTES CLASSES AVION &
HÉLICOPTÈRE**

Aérodrome Blois-le-Breuil (LFOQ)

Du 12 au 15 septembre 2024

Les arrivées en vol sont possibles à partir du jeudi 12
septembre



www.mondialulm.fr

Venir au MULM en toute sécurité

Cette nouvelle édition du MULM doit permettre de voir encore plus d'ULM dans toutes les classes et de tous les types, au sol et en vol, avec des vols d'exposants, des vols d'animation et bien sûr de nombreux visiteurs venant en vol (ULM, avion, hélicoptère) sur les trois jours mais possiblement dès le jeudi.

La sécurité des vols est une des clés de sa réussite et elle repose sur la responsabilité de tous.

Ces consignes de vols pour les pilotes visiteurs (traduite en anglais) décrivent les procédures d'inscription obligatoire sur le site www.mondialulm.fr avant la venue en vol et les trois procédures d'intégration possibles :

Consignes CIRCUIT SUD destinées aux ULM qui veulent se rendre sur le parking ULM en se posant sur la 12-30 herbe (650m x 50m), radio en français uniquement.

Consignes CIRCUIT NORD destinées aux avions, hélicoptères et ULM qui veulent se rendre sur le parking avion sur la 12-30 revêtue (1250m x 30m), radio en français ou anglais.

Consignes spécial PARAMOTEURS qui peuvent venir en vol sur le salon ou voler à partir de la zone paramoteur avec une radio de vol libre.

Et pour encore plus de sécurité, nous recommandons l'emploi sur votre smartphone de l'application SAFESKY (partenaire du MULM) pour tous les aéronefs (paramoteur compris) qui offre un mois d'utilisation gratuite avec votre inscription au MULM.

Si vous l'activez, même en ayant votre téléphone dans votre poche, vous faciliterez grandement la perception de votre aéronef par les autres aéronefs et aussi la visibilité de l'ensemble des trafics par la direction des vols.

Venez nombreux et faites-le savoir !

Bons vols en route vers le MULM.

Sébastien PERROT
Président de la FFPLUM

Éric BELLINGHERY
Directeur des vols

SOMMAIRE

03 *Plan général du salon*

04 *Programme des vols ULM*

05 *Consignes pilotes accédant par voie aérienne*

06 *Généralités ZRT - points d'entrée SUD et NORD*

07 *> Consignes de vol circuit SUD*

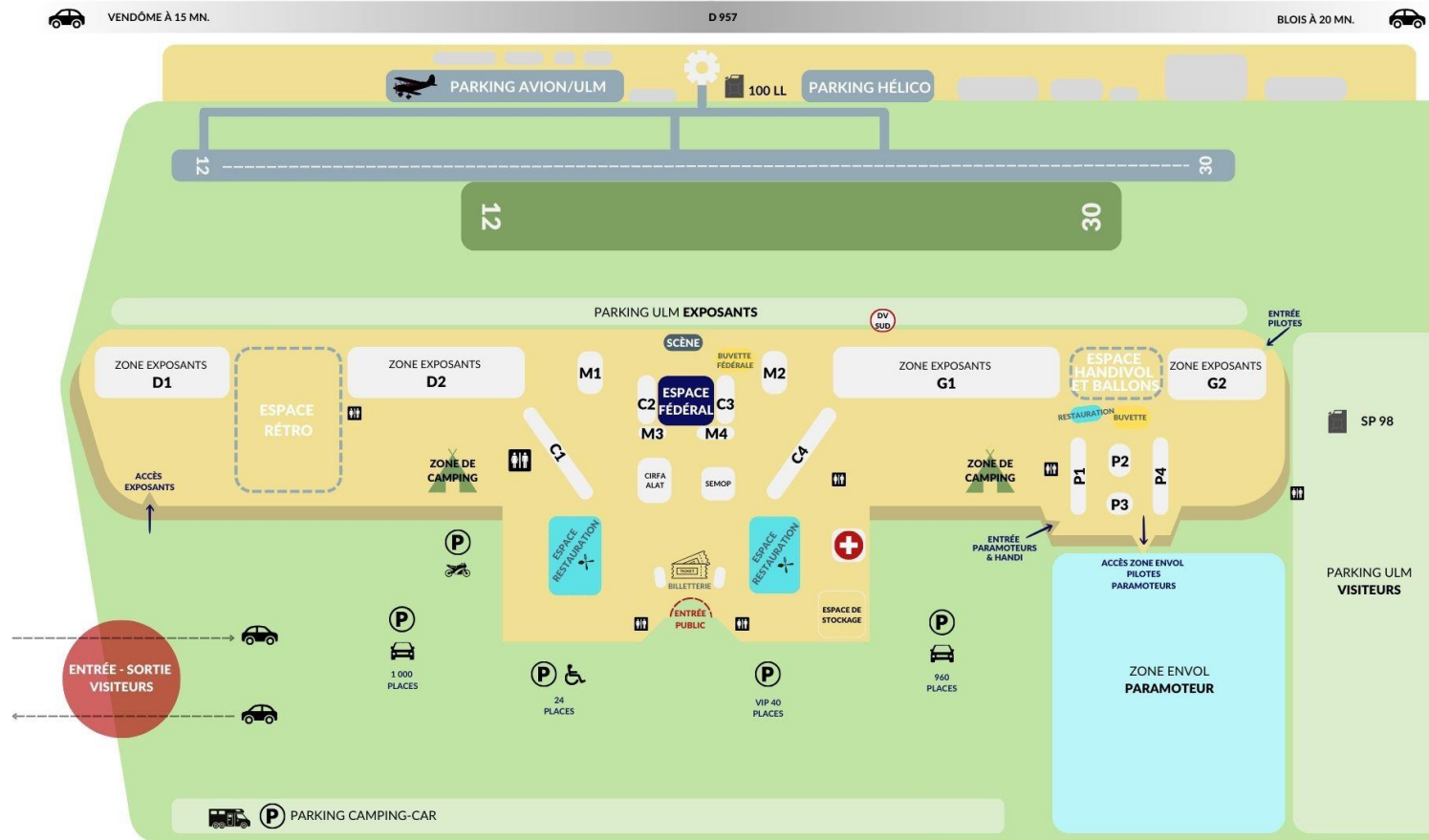
14 *> Consignes de vol circuit NORD*

20 *> Consignes de vol spécial PARAMOTEURS*

32 *Faq*

34 *Contacts*

PLAN GÉNÉRAL DU SALON



Bienvenue au Mondial de l'ULM **2024**
13, 14 & 15 septembre

PROGRAMME DES VOLS ULM

et typologie

LE PROGRAMME
DES VOLS
PARAMOTEUR

EST
DISPONIBLE à
LA PAGE 21

MULM 2024 - PROGRAMME AÉRIEN : PLANNING DES CRÉNEAUX DE VOLS

JEUDI 12 septembre 2024	08:00	15:00	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS
	15:00	17:00	VOLS DE QUALIFICATION STOL
	17:00	18:30	VOL DE RÉPÉTITIONS
	18:30	20:00	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS
VENDREDI 13 septembre 2024	07:00	11:30	VOLS LOCAUX ET PARAMOTEURS
	08:00	11:30	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS
	11:30	13:30	INAUGURATION - VOL DE PRÉSENTATION
	13:30	18:00	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS
	18:00	18:30	VOL PRÉSENTATION MODEL RÉDUIT
SAMEDI 14 septembre 2024	07:00	11:00	VOLS LOCAUX AÉROSTATS ET PARAMOTEURS
	08:00	11:00	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS
	11:00	11:30	VOLS PRESENTATIONS MODEL REDUIT
	11:30	13:30	VOLS DE PRESENTATIONS
	13:30	15:30	VOLS VISITEUR SET EXPOSANTS
	15:30	17:00	VOLS DE PRESENTATIONS
	17:00	18:00	VOLS FINALE COMPÉTITION STOL
	18:00	19:00	VOLS VISITEUR SET EXPOSANTS
	19:00	21:00	VOLS DE PRÉSENTATIONS + VOLS DE MODEL REDUIT ET ARTIFICE
DIMANCHE 15 septembre 2024	08:00	10:30	VOLS LOCAUX AÉROSTATS ET PARAMOTEURS
	08:00	10:30	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS
	10:30	11:00	VOLS D'AMON PATROUILLE LOCAL
	11:00	12:30	VOLS DE CLOTURE
	12:30	20:00	VOLS VISITEURS ET EXPOSANTS

Les vols visiteurs sont possibles à partir de 9h00 le jeudi 12 septembre 2024

Horaires d'ouverture au public

Vendredi
13 septembre
9h00 – 20h00.

Samedi
14 septembre
9h00 - 20h00.

Dimanche
15 septembre
9h00 - 20h00.

VOLS VISITEURS

- Le MULM sera accessible en vol. Les arrivées et départs sont possibles à partir du jeudi
- Les basés pourront voler le jeudi et le vendredi, selon le programme
- Un système de package et du carburant seront proposés

VOLS EXPOSANTS

- Les exposants auront la possibilité d'effectuer des vols de promotion tout au long du salon dans les conditions du programme.
- Ces vols ne seront pas autorisés durant les vols d'animation de la zone évènement principale.

VOLS PARAMOTEURS & AÉROSTATS

- Les paramotoristes pourront effectuer des vols locaux dans leur volume alloués.
- Les constructeurs de paramoteurs auront la possibilité de faire essayer leurs équipements
- Les aérostats pourront évoluer les samedi matin et le dimanche matin à partir de la zone paramoteur

VOLS DE PRÉSENTATION

ESPACE AÉRIEN FERMÉ EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX VOLS DE PRÉSENTATION

- Le MULM propose des temps forts avec des vols de présentation sur les 3 jours avec uniquement des ULM
- L'objectif est de montrer au grand public des vols d'ULM dans la diversité des différentes classes par des pilotes expérimentés
- Les exposants pourront présenter leurs machines en vol. Ces vols seront commentés par un speaker
- Les exposants souhaitant participer aux vols de présentation devront s'inscrire auprès du Directeur des vols et lui communiquer les éléments de présentation et participer aux briefings.
Un vol de répétition pourra être demandé le jeudi entre 17:00 et 18:30

CONSIGNES GÉNÉRALES DE VOL POUR LES PILOTES ACCÉDANT PAR VOIE AÉRIENNE

LES CONSIGNES PARAMOTEURS

sont détaillées à partir de la p.20
de ce document

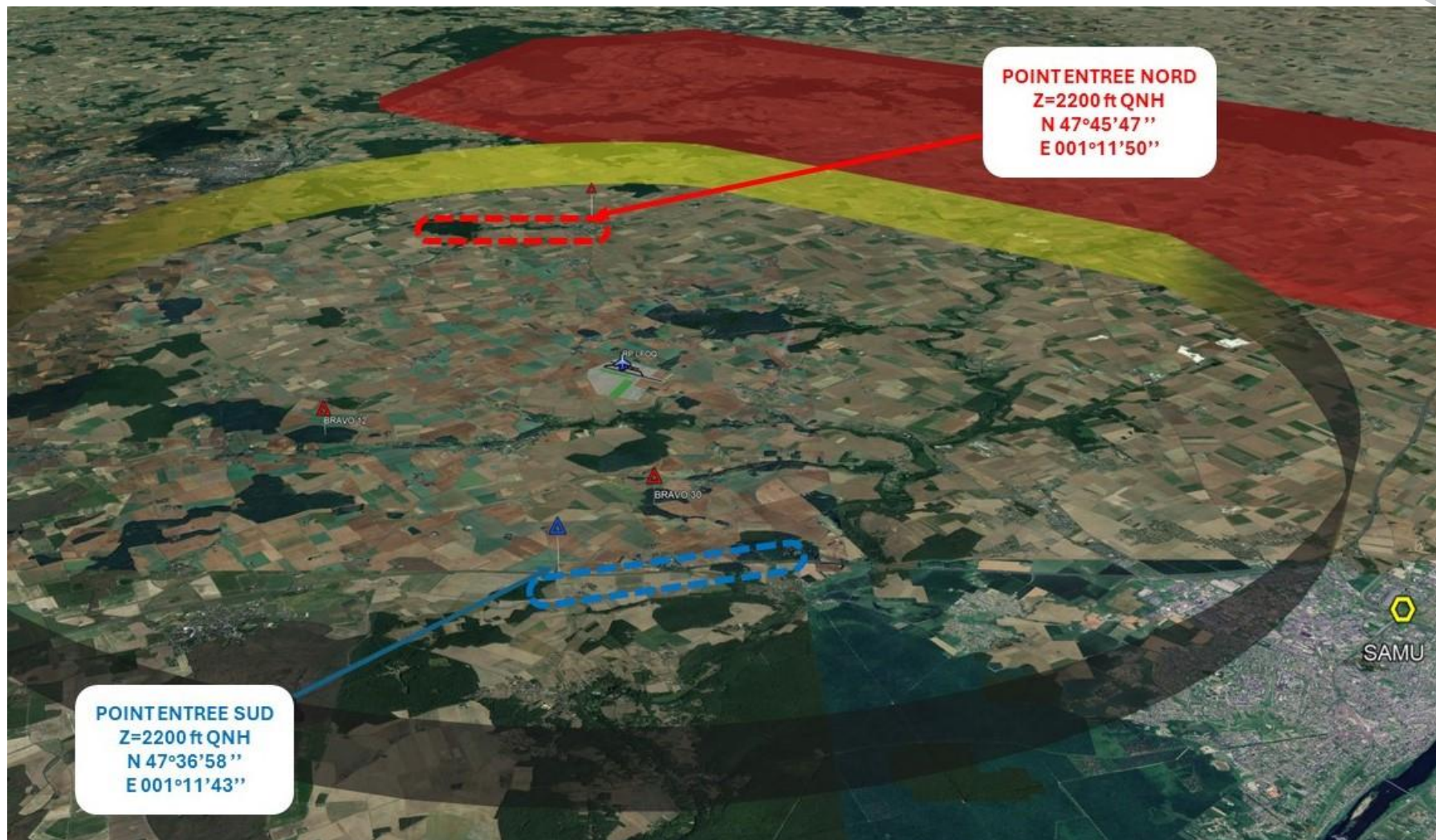
- Tous les pilotes doivent au préalable être inscrits et avoir reçu un numéro d'autorisation avec un indicatif et un point d'entrée **N (NORD)** ou **S (SUD)**
- Tous les pilotes devront valider la lecture des consignes de vols pour valider leur inscription
- Chaque pilote recevra une vignette par fichier informatique qu'il devra imprimer et apposer obligatoirement de manière visible pour les parqueurs
- Les créneaux de vol perdus doivent faire l'objet d'une nouvelle demande en ligne sur <https://mondialulm.fr>. En cas de déroutement il restera possible avant de repartir en vol de contacter le DV par téléphone au 06 45 47 39 30, qui pourra allouer un nouveau créneau en fonction des créneaux disponibles.
- La ZRT fait 6,5NM de rayon centrée sur l'aérodrome de Blois-Le Breuil, hauteur 4000ft AMSL
- Attention les points d'entrée de la ZRT, les fréquences, les circuits, cheminements et les consignes sont différentes selon que le pilote se pose sur la piste 12/30 revêtue, (circuit **NORD**) ou qu'il se pose sur la piste MULM en herbe, (circuit **SUD**)
- L'ensemble des consignes et informations, est décrit pour chaque circuit SUD et NORD dans les pages suivantes
- Un Webinaire "ZOOM" sera proposé par la direction des vols afin de permettre aux pilotes qui le souhaitent d'avoir des informations complémentaires et de répondre à leurs questions.
- Les pilotes de Pendulaires et 3 axes doivent impérativement prévoir des dispositifs d'ancrage au sol pour leur appareil et de les mettre en place dès leur arrivée au parking pour prévenir tout risque en cas de dégradation des conditions météorologiques
- Avant d'entreprendre son vol le pilote devra prendre connaissance avant son départ des dernières mises à jour des consignes de vol publiées par l'organisation et disponibles en ligne
- SAFESKY : pour prévenir les risques de rapprochement entre aéronefs et augmenter la sécurité , l'utilisation de l'application smartphone SAFESKY par tous les équipages et pendant tout le vol est vivement recommandée .
- Le pilote devra prévoir une marge suffisante de carburant (>30 minutes de vol) et préparer des alternatives de déroutement (météo, encombrement,...) : suggestions :
BASES ULM DE FOUGERES SUR BIEVRE LF3128 à 15NM/154°,
CHOUZY LF4155 à 11NM/174°.ou aérodromes d'AMBOISE
DIERRE / LFEF; VIERZON / LFFV; TOURS LE LOUROUX / LFJT;
ORLEANS SAINT DENIS / LFOZ; LA FLECHE / LFAL; SAUMUR
SAINT FLORENT / LFOD; LOUDUN / LFDL .

GÉNÉRALITÉS ZRT

POINTS D'ENTRÉE **NORD** ET **SUD**

BASCULEZ
SUR LA FRÉQUENCE
ATIS
127.350 MHZ

PRISE DES
CONSIGNES
OBLIGATOIRE



CONSIGNES DE VOL CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE ULM

- Arrivées par le SUD/ SUD-EST/ SUD-OUEST, recommandées entre le 121° et le 300°
- **Si arrivée par le NORD, contournement obligatoire de la ZRT**
- Respect du créneau horaire

LE PILOTE :

- Écoute obligatoire et prise d'informations **sur fréquence ATIS 127.350 MHz**, avant d'entrer dans la ZRT, (pour obtention des consignes d'arrivée, piste et paramètres)
- Puis avant d'entrer dans la ZRT le pilote bascule sur la Fréquence MULM OPERATION 130.200 Mhz (uniquement en français)

Coordonnées point « SUD » : N 47°36'58" / E 001°11'43" :
Pont sur l'A10 3.8 nautiques au sud du terrain, en bout de forêt caractéristique

- Au passage du point SUD (SIERRA) le pilote s'annonce (obligatoirement en français) avec son numéro d'autorisation : **« S (Sud) + M (multiaxe) / G (autogire) / P (pendulaire) / H (Helico) + n° d'autorisation... »**
- En cas de saturation du trafic dans le circuit, ou sur consignes opérateur radio sol, le pilote retarde son intégration dans le circuit par une mise en attente à 2200 ft QNH dans le circuit d'attente proposé, par virages à gauche

- Puis en suivant les consignes de l'opérateur radio sol, descend vers 1 400 ft QNH et en fonction du QFU de la piste en service
- **QFU 12** : effectue une vent arrière main droite via le point BRAVO 12
- **QFU 30** : effectue une base directe en main gauche par le point BRAVO 30

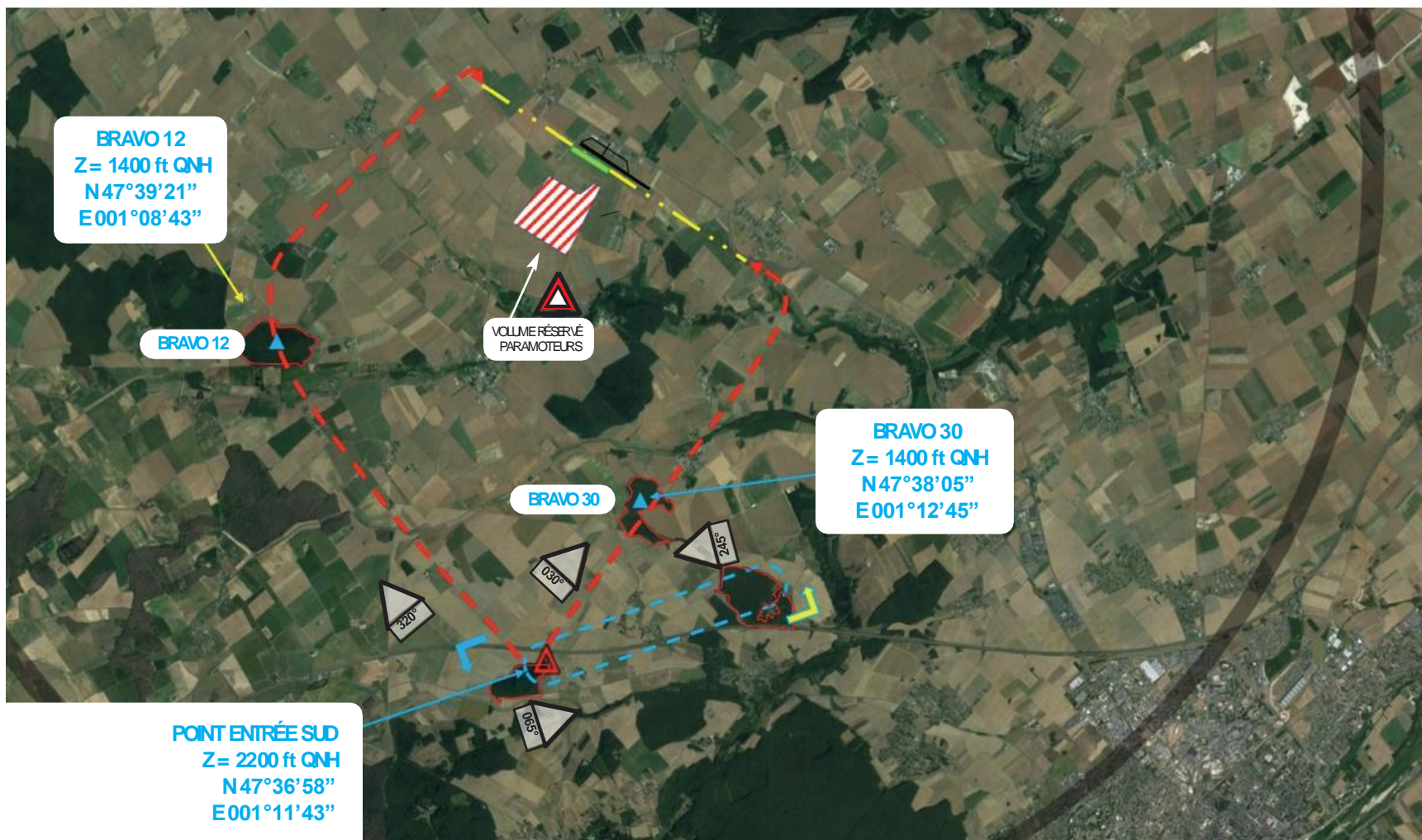
Coordonnées B 12 : N 47°39'21" - E 001°08'43" (petit bois rectangulaire) pour un circuit main droite piste 12 en service.

Coordonnées B 30 : N 47°38'05" - E 001°12'45" (petit bois en C) pour un circuit main gauche piste 30 en service

- Au point BRAVO 12 ou 30, le pilote s'annonce à nouveau, puis silence radio à l'écoute en poursuivant son intégration jusqu'à l'atterrissage selon instruction opérateur radio
- Une fois posé et la piste dégagée par le bout, le pilote bascule sur la fréquence MULM SOL 123,250 MHz et se met aux ordres des parqueurs
- Les aéronefs exposants devront se signaler aux parqueurs pour un guidage vers leurs stands d'exposition
- **Clôture OBLIGATOIRE du plan de vol par le pilote (vols transfrontaliers) Tél. +33 1 56 301 301**

CONSIGNES PILOTES

CIRCUIT SUD PISTE 12/30 HERBE ULM



CONSIGNES DE VOL

CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE ULM

SECURITÉ DANS LE CIRCUIT

ATTENTION A LA DENSITÉ DU TRAFIC > SURVEILLANCE VISUELLE ACCRUE

ADOPTER UNE VITESSE COMPRISE ENTRE 90 ET 100 KM/H POUR FLUIDIFIER LE TRAFIC

INTERDICTION DE DÉBORDER AU NORD DE L'AXE 12/30 PISTE HERBE

DIMENSION DE LA PISTE : 650 M x 50M

LES INTÉGRATIONS RADIO EN ANGLAIS SE FONT EXCLUSIVEMENT

PAR LE CIRCUIT NORD (PISTE 12/30 REVÊTUE)

**DÉGRADATION DES CONDITIONS MÉTÉO NE PERMETTANT PLUS D'ASSURER DE BONNE
CONDITION DE SÉCURITÉ POUR LE VOL À VUE (RESPECT CONDITION VMC)
LES PILOTES SONT TENUS DE SE DÉROUTER AVANT DE PÉNÉTRER DANS LA ZRT**

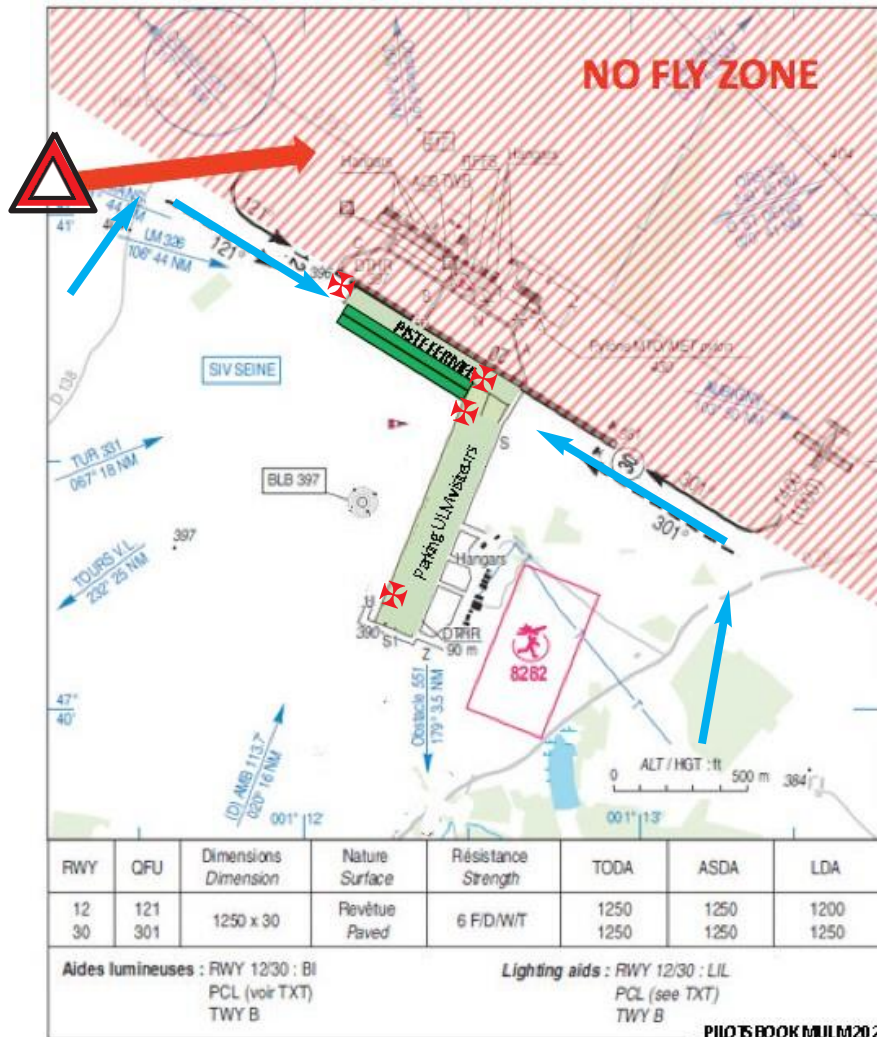
PANNE RADIO :

- **AVANT D'ENTRER DANS LA ZRT >> DÉROUTEMENT OBLIGATOIRE**
- **APRES ENTRÉE DANS LA ZRT ET AVANT - LE POINT S- SORTIR DE LA ZRT ET DÉROUTEMENT**
- **APRES PASSAGE DU POINT S ET 1^{ER} CONTACT RADIO : POURSUIVRE LE CIRCUIT EN RESPECTANT LES CONSIGNES DE VOL JUSQU'À L'ATTERRISSAGE**

CONSIGNES DE VOL

CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE ULM



- Les arrivées par le **SUD** et sur la fréquence **MULM OPERATIONS** (130.200 MHz) doivent respecter la **NO FLY ZONE** définie ci-contre !
- Le secteur **NORD** du terrain étant réservé aux utilisateurs de la piste 12/30 revêtue !

CONSIGNES PILOTES

CIRCUIT SUD

PLAN DE CIRCULATION PISTE SUD 12/30 HERBE

- Utilisation de la piste 12/30 herbe, **piste 12 circuit main droite / piste 30 circuit main gauche**
- Pas d'atterrissage et de décollage simultanés
- Une fois posé et piste dégagée, le pilote se met aux ordres des parqueurs et bascule sur la fréquence **MULM SOL 123.250 MHz**
- Une fois au parking arrimer sa machine au sol (obligatoire pour les pendulaires et 3 axes)
- **Clôture OBLIGATOIRE** du plan de vol par le pilote (Tél. +33 1 56 301 301)

ARRIVÉE QFU 12



ARRIVÉE QFU 30



DÉPART QFU 12



DÉPART QFU 30



CONSIGNES PILOTES

DÉPART SUD PISTE 12/30

HERBE ULM

- A la mise en route, fréquence **MULM SOL 123.250 MHz**, aux ordres des parqueurs
- Au point d'attente de la piste le pilote bascule sur **MULM OPERATION, 130.200 MHz**
- Les départs sont effectués en auto-information, en assurant la séparation avec le décollage précédent vers une altitude de 1700 ft QNH afin d'assurer une séparation verticale avec les arrivées SUD (1400 ft QNH depuis les points B12 ou B30)
- QFU 12 : route 130 recommandée à maintenir jusqu'à la sortie de la ZRT (7 Nm)
- QFU 30 : route 290 recommandée à maintenir jusqu'à la sortie de la ZRT (7 Nm)
- **Le survol des points d'entrée en base (B12 et B30) est à éviter pour les appareils en sortie**
- Le pilote maintient l'écoute sur la fréquence **MULM OPERATION, 130.200 MHz** jusqu'en sortie de ZRT
- Les départs sont réalisés par le SUD de la piste non revêtue 12/30
- L'activation des plans de vol est sous la responsabilité du Commandant de bord (Tél. +33 1 56 301 301)

CONSIGNES DE VOL

CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE (1250 M X 30 M)

Suite Fermeture du service AFIS toutes les arrivées et départs se feront en Auto-Information.

Arrivées par le NORD : NORD-OUEST , recommandés entré le 301° et le 120° .**Si arrivée par le SUD contournement obligatoire de la ZRT.**

Respect du créneau horaire alloué

Le Pilote:

- Ecoute obligatoire et prise d'information fréquence ATIS 127,350 Mhz avant d'entrer dans la ZRT (Piste en service , paramètre , consignes)
- Puis , bascule sur la fréquence 118,455 Mhz Blois Operations Nord en français ou en anglais .
- Et rejoint le point de report NORD à un altitude de 2200Ft/ QNH avec circuit d'attente proposé pour palier un engorgement possible des circuits .

Point de report NORD (Novembre) N47°45'47" / E001°11'50"

- Au passage du point de report Nord, contact radio obligatoire avec le coordinateur , le pilote s'annonce avec son numéro d'autorisation :
« N (Nord) + (A (avion) / M (multiaxe) / G (autogire) / P (pendulaire) / H (classe 6)) + n° d'autorisation...»
- Avec la phraséologie réglementaire habituelle en auto-information , le pilote poursuit son circuit standard à 1400 ft QNH (1000 ft AGL) vers le vent arrière du QFU en service, en suivant les consignes éventuelles transmises par l'opérateur radio tout en assurant sa séparation avec le trafic environnant .
 - Piste 12 revêtue : circuit habituel à main gauche
 - Piste 30 revêtue : circuit habituel à main droite
- Au sol : roulage en suivant les consignes de l'opérateur radio , jusqu'au parking Nord puis aux

ordres des parqueurs

•Clôture **OBLIGATOIRE** du plan de vol par le pilote (vols transfrontaliers) > **+33 156 301 301**

CONSIGNES PILOTES

ARRIVÉE NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE



CONSIGNES PILOTES

CIRCUIT NORD - PISTE 12/30 REVÊTUE

SÉCURITÉ DANS LE CIRCUIT :

- ADAPTEZ VOTRE VITESSE EN FONCTION DE LA DENSITÉ DU TRAFIC
- INTERDICTION DE DÉBORDER AU SUD DE L'AXE 12/30 PISTE REVÊTUE / 1250 M X 30 M
- LES INTÉGRATIONS RADIO EN ANGLAIS SE FONT EXCLUSIVEMENT PAR LE CIRCUIT NORD
- DÉGRADATION DES CONDITIONS MÉTÉO NE PERMETTANT PLUS DE RESPECTER DE BONNE CONDITION DE SÉCURITÉ POUR LE VOL À VUE (RESPECT CONDITION VMC) LES PILOTES SONT TENUS DE SE DÉROUTER AVANT DE PÉNÉTRER DANS LA ZRT

PANNE RADIO :

- AVANT D'ENTRER DANS LA ZRT > DÉROUTEMENT OBLIGATOIRE
- APRES ENTRÉE DANS LA ZRT ET AVANT LE - POINT N - SORTIR DE LA ZRT ET DÉROUTEMENT
- APRES PASSAGE DU POINT N ET 1ER CONTACT AVEC L'OPERATEUR RADIO POURSUIVRE LE CIRCUIT EN RESPECTANT LES CONSIGNES DE VOL JUSQU'À L'ATTERRISSAGE

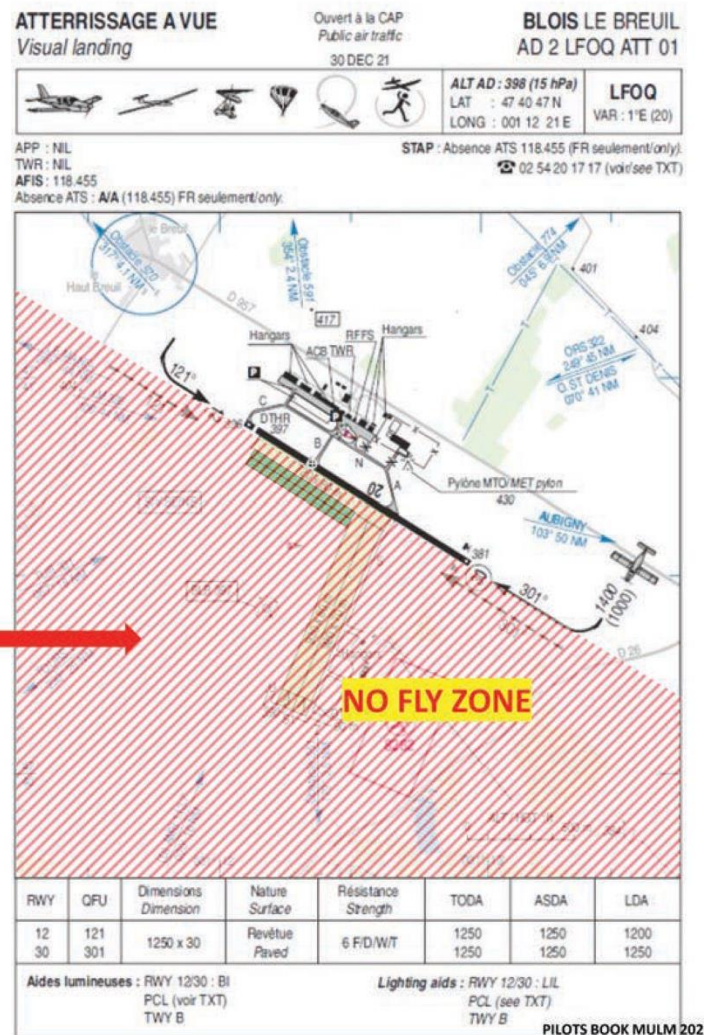
CONSIGNES PILOTES

CIRCUIT NORD PISTE 12/30 REVÊTUE

- Les arrivées par le NORD et sur la fréquence Blois Opérations Nord (118.455 MHz) doivent respecter les circuits d'arrivée standard et ne pas dépasser l'axe de piste 12/30 au SUD.
- Le secteur SUD du terrain étant réservé aux utilisateurs des pistes 12/30 en herbe !



NO FLY ZONE



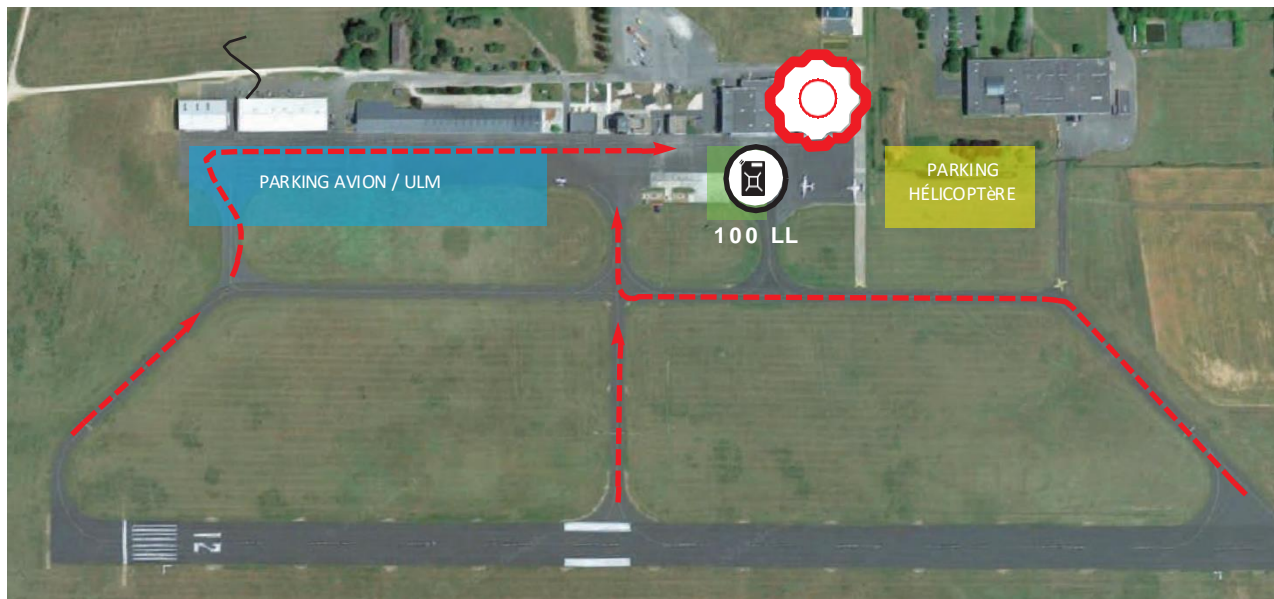
CONSIGNES PILOTES

CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE

ROULAGE / STATIONNEMENT / AVITAILLEMENT

- Stationnement obligatoire en zone NORD aux ordres des parqueurs
- Avitaillement AVGAS et JET A1 avec carte BP ou carte bancaire
- Redevances d'atterrissage et de stationnement offertes par l'Aérodrome de Blois-Le Breuil
- Une fois au parking il est recommandé d'arrimer sa machine au sol (ULM Pendulaire et Multiaxes)
- Une navette permettra aux équipages arrivés en zone Nord de se rendre sur le salon en zone Sud



CONSIGNES PILOTES

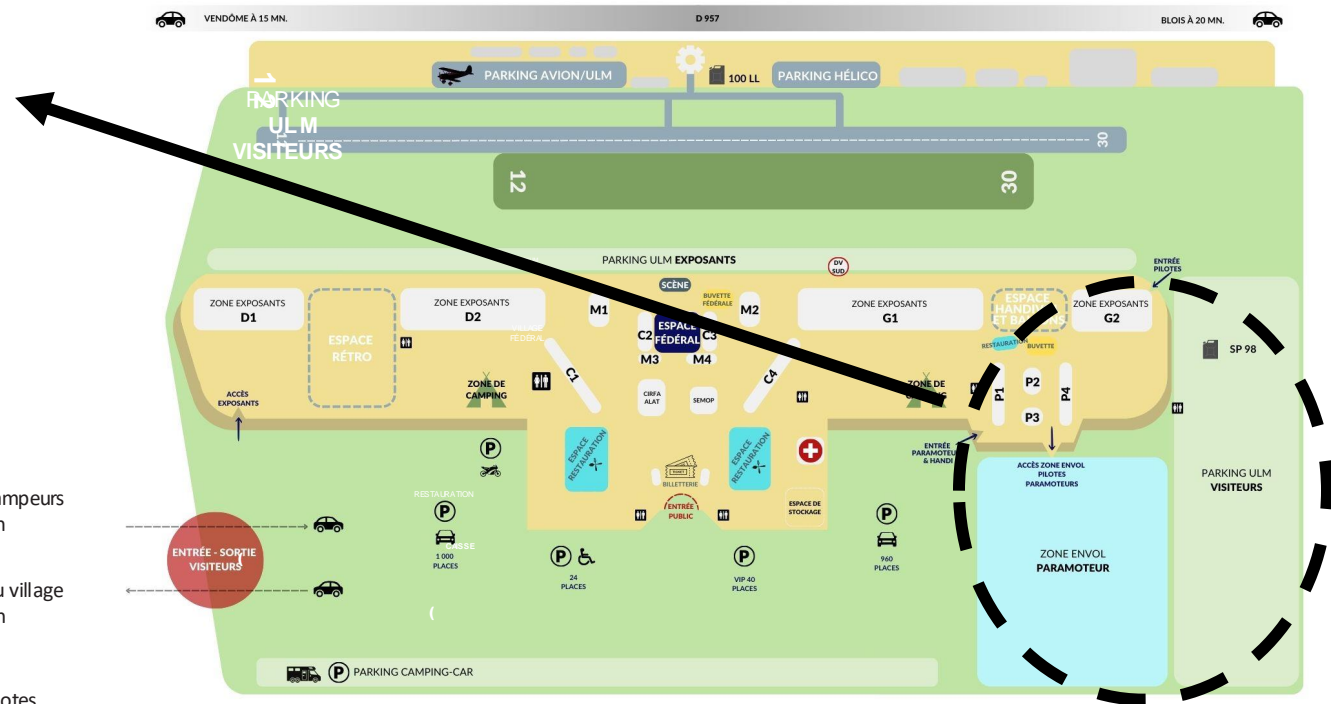
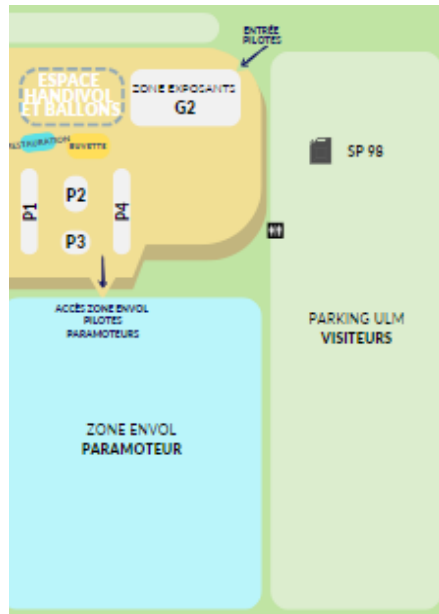
DÉPART CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE

- Contact radio obligatoire avec **Blois Opération Nord** avant décollage sur **118.455 MHz** à la mise en route
 - Le pilote s'annonce en auto-info avec son numéro d'autorisation :
« N (NORD) + (Aa (avion) / M (multiaxe) / G (autogire) / P (pendulaire) / H (classe 6)) + n°... »
 - Respect du créneau horaire
- Les sorties s'effectuent par le Nord-Est de l'aérodrome, entre le 301° et le 120°
- Les aéronefs sous plan de vol devront activer leur plan de vol auprès du SIV
- L'activation des plans de vol est sous la responsabilité du Commandant de bord
- Maintien de l'écoute Blois Opération Nord jusqu'en sortie de ZRT

CONSIGNES SPÉCIALES PARAMOTEURS

PLAN DU VILLAGE



A Direction des vols
(enregistrement des pilotes,
contrôle des documents,
assurances, licences).

B Commissaire de piste
(contrôle des machines et
autorisation accès à la piste).

NO FLYZONE
Bande de 50 m.

1 Accès pour les pilotes campeurs
à la zone de préparation
Paramoteur.

2 Accès pour les pilotes du village
à la zone de préparation
paramoteur et pistes.

3 Point de contrôle des pilotes
et machines venant du camping.

DV Directeur des vols.



Bienvenue au Mondial de l'ULM **2024**
13, 14 & 15 septembre

PROGRAMME DU VILLAGE PARAMOTEURS

Infos pratiques

PROGRAMME DU JEUDI

09:00 - 15:00	Vols libres pour les visiteurs
15:00 - 17:00	Qualification compétition STOL
17:00 - 18:30	Vols de répétition
18:30 - 20:00	Vols libres pour les visiteurs
20h00	Fin des vols

PROGRAMME DU VENDREDI

07:00 - 11:30	Vols libres pour les visiteurs
11:30 - 13:30	Présentation Ouverture MULM
13:30 - 18:00	Vols libres pour les visiteurs
18:00 - 18:30	Présentation Aero-model
18:30 - 20:00	Vols libres pour les visiteurs
20:00	Fin des vols

PROGRAMME DU SAMEDI

07:00 - 10:00	Vols Aérostats vols libres pour les visiteurs
08:00 - 11:00	Vols libres pour les visiteurs et Exposants
11:00 - 11:30	Vols de présentation de Model réduit
11:30 - 13:30	Vols de présentation
13:30 - 15:30	Vols libres pour les visiteurs et Exposants
15:30 - 17:00	Vols de présentation
17:00 - 18:00	Finale Compétitions STOL
18:00 - 19:00	Vols libres pour les visiteurs
19:00 - 20:00	Vols de présentation
20:00- 20:30	Vols de présentation Model-réduit + paramoteur
	Fin des vols

PROGRAMME DU DIMANCHE

07:00 - 10:00	Vols Aérostats
08:00 - 10:30	Vols libres pour les visiteurs et Exposants
10:30 - 12:30	Vols de présentation clôture
12:30 - 20:00	Vols libres pour les visiteurs
20:00	Fin des vols

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR VISITEURS PAR VOIE AÉRIENNE



- **AVANT DE VENIR AU MULM**

Inscrivez-vous sur le site www.mondialulm.fr afin d'obtenir un indicatif radio.

L'arrivée sur le Salon Mondial de l'ULM sans autorisation sera systématiquement refusée par les contrôleurs.

- La sécurité est le maître mot du Mondial de l'ULM. Après les éditions précédentes qui se sont parfaitement déroulées, notre objectif est de garder le même cap pour cette année.
- Attribution d'un indicatif radio spécifique pour les ULM en fonction de la classe de la machine (gestion des vitesses), **c'est le seul indicatif qui devra être utilisé pour les contacts radio.**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE



- **RADIO VOL LIBRE
OBLIGATOIRE
147,00 Mhz**



- **ALTIVARIO
AU MINIMUM**

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR VISITEURS PAR VOIE AÉRIENNE

- ARRIVÉES PAR LE SUD/ SUD-EST/ SUD-OUEST,
RECOMMANDÉES ENTRE LE 121° ET LE 300°.

! SI ARRIVÉE PAR LE NORD, CONTOURNEMENT
OBLIGATOIRE DE LA ZRT.

- L'intégration des paramoteurs dans la ZRT se fera
par l'ouest sur la fréquence radio
147.000 Mhz (radio vol libre).
- Le point d'intégration se fera OBLIGATOIREMENT
par le point de passage
du " Château d'eau de Landes-le-Gaulois ".



Latitude
N 47° 39' 41
Longitude
E 1° 10' 14



CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR

PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES PILOTES

- Arrivées par le Sud/ Sud-Est/ Sud-Ouest, recommandées entre le 121° et le 300°



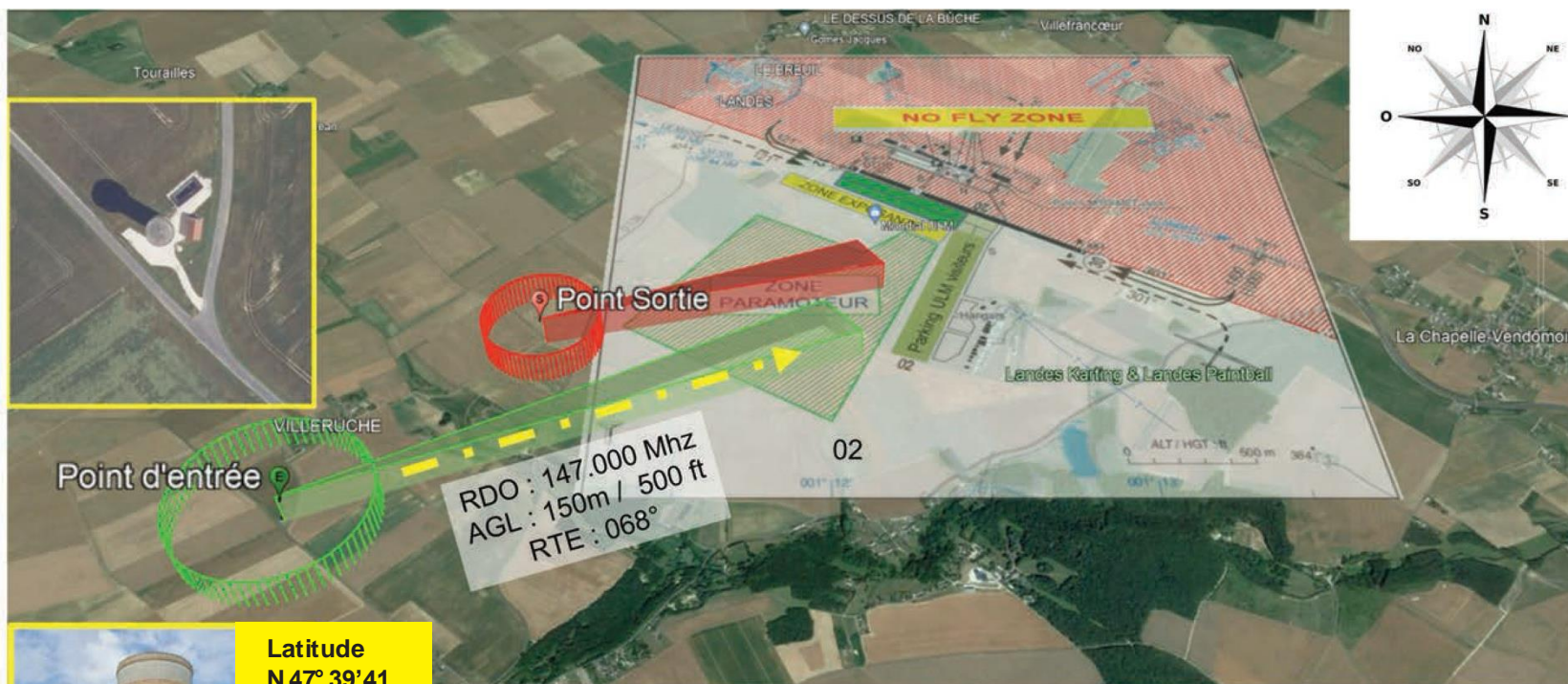
- **Si arrivée par le nord, contournement obligatoire de la ZRT**

- Intégration dans la ZRT, sur la fréquence paramoteur, fréquence radio 147.000 Mhz (vol libre) aux ordres du DVA Paramoteur.
- L'intégration des paramoteurs dans la ZRT se fera par l'ouest à **150m AGL / 500 ft AGL** par un passage **OBLIGATOIRE** à la verticale " Château d'eau de Landes-le-Gaulois".
- Les pilotes de paramoteur veilleront à ne pas dépasser l'altitude maxi de 275m qNH / 900ft qNH afin de ne pas interférer avec les circuits d'arrivée à 650m qNH / 2200ft qNH des aéronefs en circuit sud pour la piste 30/12 herbe.

47°39'41" N - 001°10'14"E, radial 231°
3,4km de l'aérodrome de Blois-le-Breuil

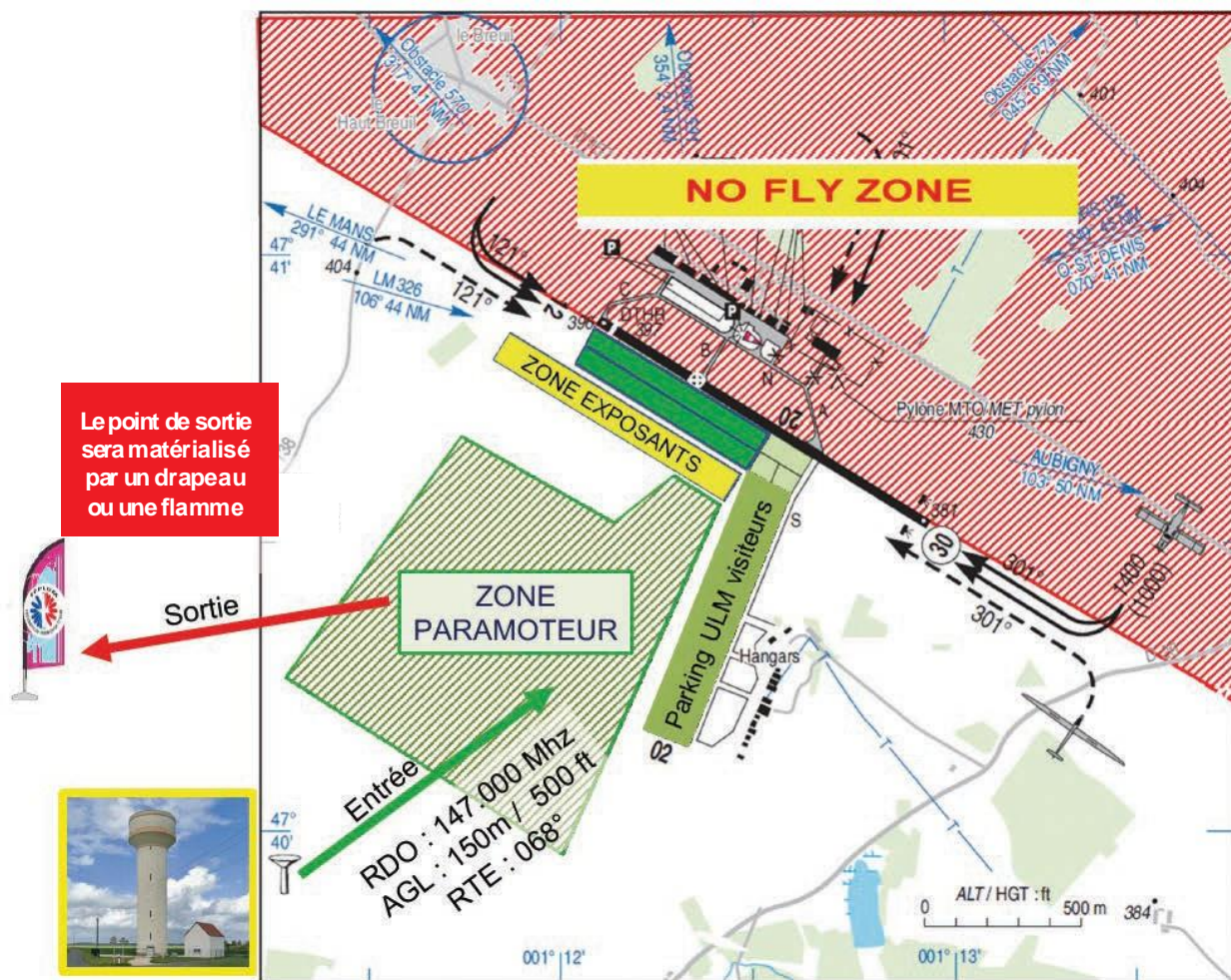
- Les pilotes devront s'annoncer par leurs identifiants radio : « **Paramoteur + n°...** », **puis silence radio en restant en écoute d'éventuel instruction du DvA paramoteur.**
- Le DVA paramoteur ou commissaire de piste rappellera les consignes d'approches au(x) pilote(s), puis donnera l'autorisation de pénétrer dans la zone d'atterrissage.
- Route au 068° depuis verticale Château d'eau.

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES PILOTES



Latitude
N 47° 39' 41
Longitude
E 1° 10' 14

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES PILOTES



CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR DÉPART / RETOUR DEPUIS LE MULM PAR VOIE AÉRIENNE

• FORMALITÉS DE CONTRÔLE

Pré enregistrement sur le site www.mondialulm.fr afin d'obtenir une identification radio.

- A la tente fédéral du village paramoteur > présentez vos documents :
 - Brevet paramoteur,
 - Assurance
 - Carte d'identification ULM
 - Déclaration d'Aptitude au vol ULM

• MATÉRIEL OBLIGATOIRE





- RADIO VOL LIBRE
OBLIGATOIRE
147,00 Mhz



- ALTIVARIO
AU MINIMUM

- Le commissaire de piste rappellera au(x) pilote(s) les consignes de décollage et d'approche pour le retour.

CONSIGNES GÉNÉRALES DES PRÉSENTATIONS EN VOL

- Le présentation en vol sont soumises aux disposition de l'arrêté Manifestation Aérienne V3 du 29 Mars 2024, la manifestation aérienne du MULM est un SAP (Spectacle Aérien Public) non simple, classé MAP (Manifestation Aérienne soumise à autorisation Préfectorale).
- Les exposants qui souhaiteront présenter en vol leurs machines et/ou ailes en vol devront se faire enregistrer dès leur arrivée auprès du directeur des vols (ou DvA pour les paramoteurs), communiquer les éléments de présentation avec les documents originaux des pilotes et des aéronefs de présentation
- Les pilotes de présentation devront remplir et remettre au Directeur des vols (si possible par mail en amont du MULM à direction-vols@mondialulm.fr) le document « CERFA 16179 fiche de participation à un SAP »  
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/cerfa_16179_Participation_SAPv1.pdf
- Les pilotes auront la possibilité d'effectuer un vol de répétition le jeudi entre 17h00 et 18h30. En fonction de l'expérience récente en manifestation aérienne des pilotes de présentation avec l'aéronef présenté ou vols en patrouille, le Directeur des vols pourra imposer un vol de répétition.
- Le DV leur attribuera une heure précise de passage pendant les créneaux de présentation
- TOUS les pilotes de présentation devront impérativement participer physiquement aux briefing fixés par le directeur des vols. Un appel nominatif avec un émargement sera réalisé, toute absence au briefing du jour se traduira par l'interdiction du vol de présentation
- Ces vols pourront être commentés par un speaker en coanimation avec l'exposant.

CONSIGNES GÉNÉRALES DES PRÉSENTATIONS EN VOL

- Une réunion préparatoire des pilotes de démonstration est obligatoire. Toute absence, retard du pilote présentateur verra sa présentation annulée, sans possibilité de créneau de rattrapage.
- Un appel systématique sera effectué en plus de l'émargement de la feuille de présence pour s'assurer que TOUS les pilotes présentateurs auront participé réellement et physiquement aux briefings.
- Les machines devront être prêtes au point d'attente décollage, moteur chaud, 5 minutes minimum avant le créneau horaire prévu.
- Les présentations sont effectuées sous la responsabilité de l'exposant. Ce dernier s'assurera que le pilote désigné dispose des qualifications et compétences nécessaires.
- Le survol du village Paramoteur et du public est strictement INTERDIT, la NO FLY ZONE devra être respectée.
- La présence de passager à bord d'un aéronef n'ayant pas une fonction technique nécessaire à l'exécution de la présentation en vol est interdite.

CONSIGNES GÉNÉRALES DES PRÉSENTATIONS EN VOL

- Les pilotes effectuant des présentations en vol doivent répondre à des règles spécifiques :

N°	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	RÈGLE ALTERNATIVE	CONDITIONS
2	SAP.OPS.205 II 1°	Évolutions sous 500 ft Extension de la période de validité de l'expérience récente d'un pilote de 36 à 60 mois plus 16 jours	L'étude de sécurité fournie par le demandeur doit au moins contenir les moyens de réduction du risque suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Compenser l'altération des capacités de pilotage en présence d'un public par une obligation de 3 entraînements et/ou répétitions du programme de présentation en vol dans le dernier mois dans un environnement représentatif et - Maintien de la distance minimale au public à 100m (ou plus selon la vitesse et le type d'évolution cf.SAP.OPS.305)
3	SAP.OPS.205 II 1°	Évolutions sous 500 ft Pour un pilote qui ne vérifie pas les conditions d'expérience au point SAP.OPS.205 II 1°	L'étude de sécurité fournie par le demandeur doit au moins contenir les moyens de réduction du risque suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Aucune manœuvre acrobatique ou inusuelle sous 500 ft - Pas d'autorisation d'évolution hors décollage(s) / atterrissage(s) sous 300 ft - Compenser l'altération des capacités de pilotage en présence d'un public par une obligation de 3 entraînements et/ou répétitions du programme de présentation en vol dans le dernier mois dans un environnement représentatif et - Maintien de la distance minimale au public à 100m (ou plus selon la vitesse et le type d'évolution cf.SAP.OPS.305)



• FORMALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES PRÉSENTATIONS

Pré enregistrement sur le site www.mondialulm.fr ou auprès de la direction des vols (bungalow Dv) ou à la la tente fédérale du village Paramoteurs pour les paramotoristes.

• Nom de l'exposant / constructeur >

• Nationalité >

• Matériel présenté classe ULM, type, modèle

• Identification aéronef >

• Noms du (des) pilote(s) > Brevet, assurance, carte d'identification >

• Créneau horaire de présentation et secteur >

• Speaker constructeur : oui non Noms :

• Autres informations >

FAQ - foire aux questions

PEUT-ON VENIR EN VOL SUR LE MULM ?

Oui, en ULM (toutes classes), en avion, en hélicoptère. Cela suppose de s'inscrire auparavant sur les créneaux disponibles sur le site www.mondialulm.fr

A PARTIR DE QUAND PEUT-ON VENIR EN VOL ?

Le salon ouvre le vendredi matin à 8h mais les arrivées en vol sont possible le jeudi à condition de s'inscrire en ligne avant. Il y aura des possibilités de restauration dès le jeudi midi, des douches et des sanitaires le jeudi soir.

QUELS SONT LES CIRCUITS D'INTÉGRATION EN VOL DU MULM ?

Le CIRCUIT SUD sur piste en herbe QFU 30/12 (dimensions 640m x 70m) qui conduit sur le parking ULM (*voir consignes de Vol Circuit SUD*)

Le CIRCUIT NORD sur la piste dure QFU 30/12 (dimensions 1 250m x 30m) qui conduit au parking avion avec la 100LL.

Les Paramoteurs peuvent intégrer en vol sur leur espace réservé, ou décoller depuis l'espace Paramoteur du salon.

PEUT-ON VOLER EN PARAMOTEUR SUR LE MULM ?

OUI ! Soit directement en vol en s'inscrivant sur le site www.mondialulm.fr soit en rentrant sur le salon et en se rendant sur le village Paramoteur avec une inscription sur place qui est aussi possible en ligne.

Une radio aéronautique n'est pas nécessaire, une radio de vol libre suffit.

QUELLES SONT LES FRÉQUENCES RADIO ?

Circuit NORD et SUD : avant d'entrer dans la ZRT écoute obligatoire de l'ATIS : 127.350

En pénétrant la ZRT :

- Circuit SUD : MULM
OPÉRATION
sur 130.200 en auto-info
- Circuit NORD : BLOIS
INFORMATION
sur 118.455 en auto-info

Fréquence sol SUD : 123.250

(le taxiage sera aussi aux drapeaux).

Fréquence radio vol libre pour les Paramoteurs :
147.000 (radio obligatoire)

QUAND SE MET EN PLACE LA ZRT ?

La ZRT est active du jeudi 31 Août 2023 04h00 UTC SR-30 (06h00 LT) au dimanche 03 Septembre 2023 19h02 UTC SS +30 (21h02 LT).

QU'EST-CE QUE SAFESKY PARTENAIRE DE LA FÉDÉRATION SUR LE MULM ?

SafeSky est une application gratuite sur smartphone (grâce à ce partenariat vous pourrez bénéficier d'un coupon gratuit en version premium lors de votre inscription au MULM) dont l'usage est fortement recommandée pour améliorer la sécurité de prévention des abordages.

Cette application permet de voir tous les autres aéronefs utilisant aussi cette application et de vous donner une alerte visuelle et sonore en cas de risque de trajectoire convergente, dans un rayon défini et une altitude définie par l'utilisateur 0,1NM-03NM ou 1NM-2NM ou 3NM-6NM ou 12-24 NM.

C'est un outil d'aide qui ne remplace pas le VOIR et EVITER qui est la règle aéro. Il faut absolument regarder dehors. Ce système peut être couplé au casque radio pour avoir une alerte sonore.

- Chaque pilote lors de son inscription sur le MULM recevra son indicatif radio et il recevra un mail avec un code SafeSky valable 1 mois.
- De plus cela va permettre aux coordinateurs en tour Nord et aux agents en charge des arrivées SUD de visualiser les mouvements dans les circuits d'arrivées un plus pour la sécurité des vols.

Ce système est aussi pratique pour les Paramotéristes. Il permettra même dans votre poche de vous visualiser par la DV.

JE VIENS DE L'ÉTRANGER QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si vous venez d'un pays espace Schengen, vous devez déposer un plan de vol, vous conformer à la réglementation en vigueur et vous inscrire sur le site www.mondialulm.fr

Si vous venez d'un pays hors Schengen, vous devez déposer un plan de vol, vous conformer à la réglementation en vigueur, vous inscrire sur le site www.mondialulm.fr et « dédouaner » dans un aéroport douanier (ce n'est pas le cas de Blois).

Les intégrations radio en anglais, se font exclusivement par le circuit NORD.

Un accord DGAC /FFPPLUM permet aux ULM Européen selon BR 2018/1139 de 600kg de MTOM et 105kW max de bénéficier d'une exemption de demande de laissez-passer pour se rendre au MULM.

QUELS TYPES D'ANIMATION EN VOL PEUT-ON VOIR SUR LE MULM ?

Sur les trois jours, il y a des « vols présentation » petit meeting (patrouille Paramoteur, aviation électrique, STOL) le vendredi matin, le samedi soir et le dimanche en clôture.

Il y a aussi les vols de démonstration exposants le samedi matin, le samedi après-midi, le dimanche matin.

JE ME POSE SUR LA ZONE NORD, COMMENT REGAGNER LE SALON ?

Il y aura quelques navettes à disposition.

QUELLE ESSENCE AURAI-JE À DISPOSITION ?

Pour les ULM du carburant adapté sera à disposition dans le parking ULM (Zone SUD) et de la 100LL dans le parking Avion (Zone NORD).

Pour le SP98 la réservation est obligatoire sur le site. Le carburant ne sera plus délivré après 15h le **dimanche**.

Il est fortement conseillé de faire son avitaillement dès son arrivée.

DOIT-ON PAYER UNE TAXE D'ATTERRISSAGE ?

La Fédération et l'aérodrome de Blois-Le-Breuil vous offrent la taxe d'atterrissage.

QUELS SONT LES TARIFS D'ENTRÉE AU SALON POUR LES ÉQUIPAGES QUI ARRIVENT EN VOL ?

Pour les arrivées en vol, tarif réduit à 10€.

PEUT-ON CAMPER SUR LE MULM ?

Directement sous les machines dans le parking ULM.

PEUT-ON VOIR VOLER DES CLASSES 5 BALLONS MOTORISÉS ?

Des vols de démonstration sont prévus le samedi matin et le dimanche matin* au lever du jour en zone paramoteur, sous réserve des conditions météo favorables et des disponibilités.

CONTACTS

Mondial de l'Ulm

Éric BELLINGHERY
Directeur des vols
06 45 47 39 30

Guy FRADILLON
Directeur des vols suppléant
06 83 24 72 42

Christian SANTINI
Directeur des vols Apprenti
06 73 47 99 75

Coordinateurs
Coordinateurs des Vols
06 27 84 44 30

Gérard BOYER
Directeur des Vols Adjoint
Paramoteur
06 82 33 73 10

Pascal VALLEE
Directeur des Vols Suppléant
Paramoteur
06 25 62 69 75

Louis Thomas RENARD
Directeur des vol adjoint
Aérostas
06 80 24 25 32

Jérôme BOURGOIN
Directeur des vol suppléant
adjoint Aérostas
06 82 91 26 31

Olivier HENRION
Responsable pistes
07 88 41 82 31

Julien LAURENT
Régisseur général
06 29 39 61 53

Jacques AYOUB
Médecin
06 21 71 93 01

Georges HUMEAU
Gestion MULM
06 58 58 77 97

Francis BERTHELET
Commercial - logistique
06 30 22 61 12

FÉDÉRATION
FRANÇAISE D'ULM
01 49 81 74 43
ffplum@ffplum.org
www.ffplum.fr



MULM
MONDIAL DE L'ULM



mondialulm.fr

